

- Moulaions aussi dela Paroisse de Ste Anne d'autrepart 27
 Sans qu'il sesoit rencontré au cun obstacle, opposition ou em-
 pêchement quelconque excepté les empêchemens de consan-
 guinité au troisieme degré pur d'un côté & au troisieme degré
 melé du quatrieme d'un autre coté desquels empêchemens
 dispense est accordée de la part & par l'autorité dessuperieurs
 légitimes, Servandis Servatis Je Pretre soussigné ai reçu le mu-
 tuel consentement de Mariage des dites parties & leur ai en-
 suite donné la Bénédiction nuptiale selon les rites & cérémonies
 de l'église Catholique telles qu'elles sont prescrites dans le rituel
 de Quebec avec le consentement & l'agrement de leurs parens
 respectifs. Ont été présens & temoins Jean Remi Miuce frere
 del'épouse, Joseph Mathurin Dousset oncle de l'épouse Maximin
 Miuce & Firmin Miuce aussi oncle de l'épouse & quelques
 autres personnes del'endroit leur parens & leur amis Sigogne
 Le ~~onze~~ vingt neuf Octobre mil huit cens trente trois
 aété Inhumé dans le Cimetiere de S^{te} Anne le corps d'Anne
 Catherine decedée le jour précédent agée de septans en son vi-
 vant fille légitime de Polycarpe Surete & de Marie Comeau
 dela dite Paroisse de Ste Anne Ont été présent à l'Inhu-
 mation le pere dela defunte Frederic Surete son grand oncle
 & quelques autres personnes del'endroit Polycarpe Surete Sigogne
 Le vingt neuf Octobre mil huit cens trente trois après
 trois publications debans de Mariage faites au prône des Messes
 Paroissiales dans les différentes églises le trois Dimanches qui
 précédent Immédiatement le dernier avant la date du pré-
 sentes entre Frederic Landri fils naturel de Julie LeBlanc dela
 Paroisse de S^{te} Anne d'une part & entre Marie Marthe Dousset
 fille mineure d'Augustin Dousset & de Marguerite LeBlanc aussi
 dela Paroisse de S^{te} Anne d'autre part Sans qu'il sesoit rencon-
 tré aucun obstacle opposition ou empêchement quelconque
 Je Prêtre soussigné ai reçu le mutuel consentement de Mariage
 des dites parties & leur ai ensuite donné la Bénédiction nup-
 tiale selon les rites & cérémonies del'église Catholique telles
 qu'elles sont prescrites dans le Rituel de Quebec avec le con-
 sentement & l'aveu des parties interessées ont été presens & te-
 moins Michel Moulaions maire del'epoux ~~Frederic~~
 Miuce, le jeune, Joseph Moulaions le jeune, François Bourque & plu-
 sieurs autres personnes de l'endroit parens & amis des epoux
Sigogne
- Le trente un Octobre mil huit cens trente trois
 j'ai supplié les cérémonies du Baptême à Marie Julie née
 le 19 Septembre dernier du legitime Mariage entre prosper
 Surete & Monique ~~Boutier~~ de S^{te} Anne le pere & la mere
 présens lequel m'ont déclaré que vu les circonstances ils avait
 fait ondoyer leurenfant par la Sage femme épouse d'A-
 braham Corporon. Le Parain aété Frédéric Surete le jeune
 & la Mairaine aété Magdelene Miuce représentée par Eu-
 phrosyne Surete épouse de Eusebe Surete aussi dela Paroisse de
 Ste Anne. Prosper Surete Sigogne
- Le trente un Octobre mil huit cens trente trois j'ai supplie les cé-
 remonies du baptême à Pierre Ambroise né le 22 Fevrier der-
 nier du legitime Mariage entre Eusebe Surete & Euphrosyne
 Surete dela Paroisse de S^{te} Anne ~~le pere &~~ la mere presente la-
 quelle m'a déclaré que vu la saison elleavoit fait ondoyer
 sonenfant par Frederic son beau pere & son voisin Le Parain
 aété Joseph Surete & la Mairaine aété Magdelene Saulnier
 l'un frere du pere del'enfant & l'autre épouse du Parain aussi
 de la Paroisse de S^{te} Anne Joseph Surete Sigogne